

PROCES VERBAL SEANCE DU 29/06/2023

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - Mme BOUTET Martine - M. ANNHEREAU Michel - Mme NAULET Marie-Bernadette - M. AZAMA Christophe - Mme MILLET Laura - M. BERGOUNIOUX Laurent - Mme SAINT-JALMES Pascale - M. Bernard FREJOUX - Mme MALGOUYAT Florence - M. LESCALMEL Nicolas - Mme LUC Laetitia - M. MARIONNEAU Clément - Mme ABSOLU Florence – Mme MORGAN Amy - Mme BOUTEILLER Evelyne

ABSENTS NON REPRESENTÉS : M. SARAZIN Emmanuel
Mme Jessica LERAY
M. PAIRAUD Mathieu

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LUC Laetitia

<i>date de la convocation : 23/06/2023</i> <i>date affichage : 23/06/2023</i> <i>dates de publication :</i> <i>26/06/2023 site internet</i> <i>27/06/2023 Journal Sud-Ouest</i>

Nombre de conseillers en exercice : 19 Conseillers présents : 16 Conseillers représentés : 0 Conseiller non représenté : 3 Votants : 16

L'ordre du jour est le suivant :

- 1° **SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – Règlements**
- 2° **SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES - Tarifs**
- 3° **CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT RESTAURANT SCOLAIRE – GVRS**
- 4° **CONTRAT D'ENTRETIEN PORTAILS DE LA MARINA - FALTEL**
- 5° **PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57**
- 6° **DM 1 – BUDGET COMMUNE**
- 7° **MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS**
- 8° **INFORMATIONS DIVERSES**
- 9° **QUESTIONS DIVERSES**

Le compte rendu du 11/05/2023 est approuvé à l'unanimité

2023-4-1 Tarifs-services périscolaires et extrascolaires

La commission vie scolaire-enfance-jeunesse s'est réunie mardi 20 juin 2023 et propose :

- La création d'un 4^{ème} quotient (excepté pour les tarifs garderie et cantine), afin d'être en concordance avec les barèmes de la CAF
- La suppression du distinguo ½ journée avec ou sans repas : mise en place d'un tarif ½ journée auquel se rajoute le prix du repas
- Création d'un tarif veillée qui correspondrait au tarif ½ journée + le prix du repas

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité

- décide de créer un 4^{ème} quotient pour les tarifs d'accueil de loisirs
- décide de supprimer le distinguo ½ journée avec ou sans repas pour la mise en place d'un tarif ½ journée auquel se rajoute le prix du repas
- décide de créer un tarif veillé
- décide d'augmenter les tarifs entre 1% et 2% tel qu'exposé ci-dessous :

GARDERIE	2023/2024
forfait 1/2h	0,91 €
goûter	0,45 €

CANTINE	2023/2024
enfant repas réservé	3,21 €
enfant repas occasionnel	4,32 €
adulte	6,32 €
allergie (panier repas)	1,61 €

CENTRE DE LOISIRS		
JOURNEE	QUOTIENT	2023/2024
quotient 1	≤ 500	8,27 €
quotient 2	$501 \leq 760$	12,06 €
quotient 3	$760 \leq 1000$	14,60 €
quotient 4	> 1000	15,56 €

1/2 JOURNEE	QUOTIENT	2023/2024
quotient 1	≤ 500	3,79 €
quotient 2	$501 \leq 760$	5,70 €
quotient 3	$760 \leq 1000$	6,97 €
quotient 4	> 1000	7,91 €

SORTIE PAYANTE	QUOTIENT	2023/2024
quotient 1	≤ 500	1,76 €
quotient 2	$501 \leq 760$	2,49 €
quotient 3	$760 \leq 1000$	3,19 €
quotient 4	> 1000	3,53 €

VEILLEE	QUOTIENT	2023/2024
quotient 1	≤ 500	6,97 €
quotient 2	$501 \leq 760$	8,88 €
quotient 3	$760 \leq 1000$	10,15 €
quotient 4	> 1000	11,09 €

Madame Absolu rappelle que c'est un service public qui est offert aux charronnais, qu'il ne faudrait pas pénaliser les parents.

2023-4-2 Règlements-services périscolaires et extrascolaires

La commission vie scolaire-enfance-jeunesse s'est réunie mardi 20 juin 2023.

Madame Boutet propose qu'il n'y ait pas de changement concernant les règlements étant donné qu'un changement de locaux est envisagé.

Il serait alors plus opportun de modifier, si besoin, les règlements à ce moment-là.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas effectuer de changement des règlements par rapport à l'année dernière

2023-4-3 Contrat d'approvisionnement restaurant scolaire

La commune souhaite travailler avec GVRs, prestataire d'approvisionnement, afin de permettre au restaurant scolaire de répondre aux exigences réglementaires (diagnostic loi Egalim, mise à disposition des allergènes...).

Il est proposé de souscrire à un contrat à partir du 1^{er} septembre 2023.

La prestation serait facturée 260€ HT, soit 312 € TTC par mois, et comprendrait

- L'adhésion à la centrale de référencement
- La facturation unique en fin de mois
- Le suivi et l'analyse budgétaire des commandes
- Le bilan obligatoire demandé par la Loi Egalim
- La mise à disposition de la commande en ligne

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les termes du contrat
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer

2023-4-4 Contrat d'entretien portails La Marina

Monsieur Bergounioux, propose de travailler avec l'entreprise FALTEL qui pourrait s'occuper de l'entretien des portails de la zone mytilicole.

La prestation serait facturée 180 € HT, soit 216 € TTC et est prévue pour 2 visites par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les termes du contrat avec l'entreprise FALTEL
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer

2023-4-5 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales unique,

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une généralisation du référentiel comptable M57 à toutes les collectivités est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Conformément à l'article 1^{er} du décret n°2015-1899 du 30/12/2015, portant application du III de l'article 106 de la loi du 07/08/2015 (Loi NOTRe), le comptable public a été consulté pour avis sur ce projet et a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose alors au conseil municipal d'autoriser le changement de nomenclature du budget communal ainsi que de tous les budgets annexes, de la M14 à la M57 développée, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune en M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à l'exécution de la présente délibération.

2023-4-6 Décision modificative (DM) 1 budget communal

N° INSEE : 17091	01400 COMMUNE DE CHARRON	Exercice 2023
------------------	--------------------------	---------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DECISION MODIFICATIVE N° 1

2023-4-6

Date de convocation :	23/06/2023	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	16
Nombre de membres présents :	16	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	16	Abstention :	0

L'an 2023, le 29 juin, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de BOISSEAU Jérémy

Présents : ABSOLU Florence, M. ANNEREAU Michel, M. AZAMA Christophe, M. BERGOUNIOUX Laurent, M. BOISSEAU Jérémy, BOUTEILLER Evelyne, BOUTET Martine, FREJOUX Bernard, M. LESCALMEL Nicolas, LUC Laetitia, MALGOUYAT Florence, M. MARIONNEAU Clément, MILLET Laura, Mme MORGAN Amy, NAULET Marie-Bernadette, SAINT-JALMES Pascale

Procurations :

Absents : LERAY Jessica, M. PAIRAUD Mathieu, M. SARAZIN Emmanuel

Excusés :

Secrétaire de séance : LUC Laetitia

Objets : DMI - budget commune

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-19 185,00		
2151 (21) : Réseaux de voirie	19 185,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par BOISSEAU Jérémy, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le 06/07/23

06/07/23
A CHARRON, le 06/07/23

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance

2023-4-7 Mise à jour du tableau des effectifs

Suite au départ par mutation d'un agent administratif de la collectivité, il a fallu procéder à un nouveau recrutement. La publication de vacances de poste a été effectuée, et suite à la réception des candidatures, une candidate a été retenue. Elle pourrait intégrer la collectivité en tant que stagiaire, au grade d'adjoint administratif. Le Maire propose de recruter cet agent à compter du 01 juillet 2023 à temps complet.

Il est donc proposé de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant dans le tableau le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'ouvrir un nouveau poste adjoint administratif.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **créé** un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet (35h/semaine) à compter du 01 juillet 2023
- **dit** que les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget
- **met** à jour le tableau des effectifs :

		EFFECTIF	
AGENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET (35 H 00 p/s)		BUDGETAIRE	POURVU
attaché		1	1
adjoint administratif principal 1ère classe		1	0
adjoint administratif principal 2ème classe		1	1
adjoint administratif		2	2
adjoint technique principal 1ère classe		2	2
ATSEM principal 1ère classe		1	1
adjoint d'animation principal 2ème classe		1	0
adjoint technique principal 2ème classe		5	5
adjoint d'animation		2	2
		15	14
		EFFECTIF	
AGENTS TITULAIRES A TEMPS INCOMPLET		BUDGETAIRE	POURVU
adjoint technique	30 h 00	1	1
adjoint d'animation	31 h 30	1	1
		2	2
		EFFECTIF	

AGENT NON TITULAIRE		BUDGETAIRE	POURVU
accompagnatrice enfnts handicapés	3 h 00 p/s	2	2
interclasse	7 h 00 / semaine	1	1
Contrat aidé animation	26 h 00 / semaine	1	0
		4	3

INFORMATIONS DIVERSES

- *Invitation CDC nouveaux locaux*

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal qu'ils sont conviés à l'inauguration des nouveaux locaux de la communauté de communes le 10 juillet 2023.

- *Déchetterie*

Monsieur Azama explique qu'aujourd'hui, la CDC et CYCLAD ont validés 3 expérimentations :

- *Un appel à projet pour que les agriculteurs traitent et valorisent les déchets verts sur leurs exploitations*
- *Un appel à projet pour les communes avec des points de broyages itinérants, se seraient les habitants qui se déplaceraient*
- *Un appel à projet pour la création de 2 points de collecte sur la CDC, dont Charron. Une réunion est prévue rapidement pour voir les modalités.*

- *Travaux Rue de la Rochelle*

L'entreprise a été retenue par le Département et les travaux doivent commencer le 21 août.

6° QUESTIONS DIVERSES

- *Maison des associations*

Madame Absolu évoque le projet de déménagement du centre de loisirs dans l'actuelle maison des associations : elle demande si les associations sont informées et quand le déménagement aura lieu.

Madame Boutet lui répond qu'il est encore prématuré de parler d'une date de déménagement, chaque occupant a déjà été informé du projet. Elle précise que la grande salle resterait un espace partagé étant donné que le centre de loisirs n'utiliserait cet espace qu'en journée.

- *Rue du Canada*

Madame Naulet demande pourquoi les pierres ont été enlevées Rue du Canada.

Monsieur Annereau lui répond que c'est l'entreprise Guyonnet qui les avaient enlevées pour la réalisation des travaux de la piste cyclable.

FIN DE LA SEANCE : 21 h 15

La parole est donnée au public.

Madame Morin intervient en demandant pourquoi les choses n'ont pas pu être mise en place plus tôt si la réouverture ne concerne finalement plus que les déchets verts. Elle intervient également au sujet de la rue Pierre Loti et précise que c'est vraiment problématique que les voitures se stationnent sur le trottoir.

Monsieur You demande s'il est normal qu'il y ait un dépôt sauvage de moules sur la commune.

Monsieur Florack déplore l'état du cimetière ainsi que le problème de pression d'eau dans les robinets.

BOISSEAU Jérémy	BOUTET Martine	ANNEREAU Michel	NAULET Marie-Bernadette	AZAMA Christophe	MILLET Laura
BERGOUNIOUX Laurent	SAINT-JALMES Pascale	FREJOUX Bernard		MALGOUYAT Florence	SARAZIN Emmanuel
LESCALMEL Nicolas	LERAY Jessica	PAIRAUD Mathieu	LUC Laetitia	MARIONNEAU Clément	ABSOLU Florence
MORGAN Amy	BOUTEILLER Evelyne				